

## Convention de partenariat Organisation d'accueils presse étrangère en 2022

**Entre,**

L'Office du Tourisme et du Thermalisme Terra Volcana, les Pays de Volvic, dont le siège social est situé 27 Place de la Fédération, 63200 RIOM, représenté par son Directeur Cédric CORRE

**Et**

**Clermont Auvergne Tourisme, SPL Office de Tourisme métropolitain**, dont le siège social est situé place de la Victoire, 63000 CLERMONT-FERRAND, représenté par son Directeur Général M. Vincent GARNIER

**Et**

L'Office de tourisme du massif du Sancy, dont le siège social est situé allée du lieutenant Farmont, 63240 Le Mont-Dore, représenté par son Directeur Luc Stelly

**Il a été convenu ce qui suit**

### **Article 1 : opération commune**

Clermont-Auvergne Tourisme, l'Office de Tourisme du Sancy et Terra Volcana organisent tout au long de l'année 2022 des accueils de journalistes de presse étrangères.

### **Article 2 : financement**

Il a été convenu que les frais inhérents à l'organisation et l'accueil de ces journalistes seront partagés en 3 parts égales

Clermont Auvergne Tourisme assurant le paiement des factures relatives à ces actions, l'OTTI Terra Volcana et l'OT du Sancy lui rembourseront chacun 1/3 de chacune de ces factures.

### **Article 3 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour la durée des actions presse collectives jusqu'au 31 décembre 2022.

M le directeur  
De Clermont Auvergne Tourisme

M. le Directeur  
de l'OT Terra Volcana

M. le directeur  
de l'OT du Sancy